

contenu du message

de [redacted]
à enquete publique.vendee3@orange.fr
cc "ACTB" <agtb85@orange.fr>; jmpjmj@gmail.com; "RichouMarie" <mariedelinares.richou@yahoo.fr>
date 13/10/18 13:05
objet Projets éoliens Ste Gemme et St Jean de Beugné
pièce(s) jointe(s) 3 fichier(s) Gal Richou...doc (39.0 ko) , AGTB Commis...doc (8.85 Mo) , Emar 3 et 4.jpg (223.65 ko)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Inutile de me présenter, puisque je suis venu à Ste Gemme le 4 octobre dernier, et que vous êtes venus tous les trois sur place à Bessay, ce à quoi nous avons été sensibles.

L'objet de ce message est de bien m'assurer auprès de vous que j'ai déposé mes avis défavorables et d'opposition aux

2 projets de Marzieres et de Millard et non pas à un seul des 2 projets. En effet, on me signale que je n'ai signé que sur un seul des 2 registres, et non pas sur les 2. Les deux lettres en PJ 1 et 2 confirment que je me suis opposé aux 2 projets.

Je compte donc bien sur vous, pour corriger cette lacune, précisée par le présent message ; et vous remercie de m'en confirmer la bonne prise en compte.

Ma conclusion figure en PJ 3. Cette photo - pourtant modeste et peu esthétique - parle d'elle-même. Il n'est pas acceptable de défigurer, aussi maladroitement, l'harmonie e notre patrimoine et de nos paysages.

Meilleurs sentiments à toute votre équipe, J. Richou

A Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie de Saint Jean de Beigné 85210.

OBJET : Avis défavorable au projet éolien « Ste Gemme La Plaine et St Jean de Beigné ».

Pièces jointes :

- 1 – Carte réduite des communes de Bessay, Corpe, St Jean de Beigné et Ste Gemme La Plaine.
- 2 – Présentation de 5 photos / paysages de Bessay 85320.
- 3 – Article de Wikipedia du 15 09 2018

En tant que copropriétaire de la Tour Henri IV et du Colombier de Bessay, avec mon épouse, mes enfants M et Mme G. Desgrées du Loû, je tenais à vous faire savoir que nous sommes résolument opposés au projet éolien de 14 nouveaux aérogénérateurs, sur les communes de Ste Gemme La Plaine et de St Jean de Beigné (site déjà endommagé par les 13 éoliennes de Corpe, installées en 2008, sans en avoir été informés au préalable).

Je viens ici insister sur les seuls aspects patrimonial et culturel de notre requête. Acquis totalement en ruines en 1987, après 70 années d'abandon, je précise que ce site a fait l'objet d'une protection continue, au titre des monuments historiques depuis 1928. La tour renaissance Henri IV et le grand colombier carré de 3200 boulins sont classés MH ; l'ensemble des toitures et façades, ainsi que la cage d'escalier intérieure, sont inscrits à l'inventaire. Les services compétents savent bien que nous y avons effectué des travaux considérables, depuis 30 ans. Si vous souhaitez disposer d'informations complémentaires à ce sujet, bien entendu, je suis à votre disposition pour vous les fournir.

Et je tiens à témoigner ici de la coopération exemplaire avec les A.B.F. (architectes des bâtiments de France) successifs de Vendée, depuis J. Boissière en 1987 jusqu'à E. Bartzack, en poste à ce jour. Il faut aussi souligner le concours financier important et essentiel de l'Etat, de la Région et du Département, dans la restauration de ce patrimoine dont nous ne sommes que les dépositaires. Il semblerait vraiment déraisonnable et incohérent que tout cet argent public soit aujourd'hui gaspillé et abandonné, au milieu d'un paysage saccagé par ces 27 futurs aérogénérateurs. C'est pourquoi, je vous demande de nous soutenir face à ce projet inadapté à cet endroit.

Vous remerciant d'avance de l'accueil favorable que vous accorderez à la défense de ce patrimoine, si apprécié par les visiteurs depuis 1989, première année de l'ouverture au public qui s'est poursuivie depuis. En 2018, nous avons accueilli plus de 2.000 visiteurs. Ne doutant pas de votre attachement à notre patrimoine, et à notre culture historique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacques Richou



A Bessay,

le 1^{er} octobre 2018

Association des Gardes de la Tour de Bessay (AGTB)

18, rue Principale, Bessay 85320, Tél : 02 51 27 51 38 - agtb85@orange.fr Site : [chateaubessay.hautetfort](http://chateaubessay.hautetfort.fr).

Le président : Jacques Richou

A Monsieur Claude Mathieu, Président de la commission d'enquête,
Sainte Gemme La Plaine 85 400.

OBJET : Opposition au projet éolien « Ste Gemme La Plaine et St Jean de Beigné ».

Pièces jointes :

- 1 - Dépliant touristique de la saison 2018,
- 2 - Panneau touristique explicatif de la commune.
- 3 - Carte réduite des communes de Bessay, Corpe, St Jean de Beigné et Ste Gemme La Plaine.
- 4 – Présentation de 5 photos/paysages de Bessay 85320.

En tant que président de l'association AGTB (Les Gardes de la tour de Bessay 85320), je tenais à vous faire savoir que notre association est résolument opposée au projet éolien de 14 nouveaux aérogénérateurs, sur les communes de Ste Gemme La Plaine et de St Jean de Beigné, situées à proximité de notre site touristique (déjà quelque peu pénalisé par les 13 éoliennes de Corpe, installées en 2008, sans en avoir été informé...).

Sans nous étendre sur les arguments bien connus, - nuisances d'ordre naturel et de l'environnement, dénaturation du bocage vendéen transformé en espace industriel d'aérogénérateurs, et projet contesté sur le simple plan économique -, soyez bien assuré, au contraire, que notre démarche n'est pas celle d'une opposition systématique aux éoliennes en général, mais ce projet, positionné sur un très petit territoire, va pénaliser plusieurs monuments historiques et sites touristiques de notre secteur : outre le château de Bessay, nous pensons aussi aux logis de Chaligny et de La Popelinière, au château de La Chevallerie, et aussi aux nombreux gîtes du secteur.

Nous venons ici insister sur les seuls aspects touristique, patrimonial et culturel de notre requête. Créée en 1992 pour animer le site touristique "**Tour Henri IV et Colombier de Bessay**", notre association anime l'ouverture à la visite du public depuis plus de vingt-cinq ans, pendant les vacances estivales (vacanciers, familles, nombreux visiteurs étrangers). Elle accueille, en outre, des groupes associatifs pendant toute l'année, admiratifs de notre patrimoine historique et culturel, dans ses paysages ruraux, paisibles et harmonieux. Cette année, nous avons accueilli plus de 2 000 visiteurs. J'ajoute que la forêt de Ste Gemme est un site très fréquenté, bien valorisé et entretenu par le département, qui agit en faveur de la protection des espaces verts sensibles, et des oiseaux migrateurs qui volent sur cet axe ; tout ceci avec le partenariat de l'O.N.F.

Enfin, nous précisons que le site « Tour Henri IV et Colombier de Bessay », classé monument historique depuis 1928, abandonné ensuite, a été restauré récemment (voir PJ 4), grâce au concours très important et capital de l'Etat, de la Région et du Département. Il semblerait vraiment déraisonnable et incohérent que tout cet argent public soit aujourd'hui dévalué, voire abandonné, au milieu d'un paysage industriel, investi par ces 27 mâts de 130 m. et futurs aérogénérateurs.

Je vous remercie de l'accueil favorable que vous accorderez aux activités touristiques et culturelles de Bessay, car je ne doute pas de votre attachement pour notre culture, notre histoire et notre terroir vendéen. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de toute ma considération.

Jacques Richou

